à manger les huîtres, une petite cuillère à moutarde, même métal.

Deux petites cuillères, en ruolz également, de fabrication anglaise, portant la marque « World's fair » enfin, deux cuillères à café en métal blanc.

Ces objets ont été déposés immédiatement à la gendarmerie de Lille.

Nous devons ajouter que cette trouvaille n'a guère d'importance et ne se rapporte nullement à l'affaire dont nous parlons plus haut.

Tentative de vol

Mercredi, vers onze heures du soir, Mme Vandaele, 103, rue Jacquemars-Giélée, se trouvait avec une voisine dans une chambre du premier étage lorsqu'elle entendit ouvrir la porte du couloir qui était fermée à clé.

Croyant que c'était son fils qui rentrait, elle n'y prêta pas grande attention et n'appela pas son mari, qui travaillait dans la cave.

Quelques instants après la porte s'ouvrit de nouveau pour laisser passage à M. Vandaele fils qui revenait accompagné d'un locataire. Très surprise, Mme Vandaele raconta qu'elle avait entendu ouvrir la porte et au moment où elle terminait son récit la porte s'ouvrit de nouveau et se referma violemment.

M. Vandaele sortit aussitôt et explora les alentours mais il ne vit rien de suspect.

On suppose qu'un individu s'est introduit à l'aide d'une fausse clef dans la maison et se proposait de profiter du sommeil des habitants pour les dévaliser.

La rentrée inattendue de M. Vandaele fils l'aura dérangé et il a pris la fuite sans avoir pu accomplir ses projets de vol.

LE NORD

CAMBRAI

TERRIBLE ACCIDENT AU CATEAU

Lundi matin on amenait à l'hôpital du Cateau un malheureux qui venait de se faire écraser une jambe en gare de Busigny.

En faisant une manœuvre pendant la nuit et par suite du verglas, Eugène Rouuet, — c'est son nom — glissa sur un rail et son talon alla s'encastrer dans une bifurcation d'aiguille. En même temps, une machine en manœuvre arrivait; elle était déjà trop près de lui pour pouvoir s'arrêter.

Le malheureux, qui ne pouvait dégager son pied du rail, se voyant perdu, fit le sacrifice de sa jambe en se couchant sur la voie pour ne pas être broyé complètement. Il eut la jambe écrasé en biais depuis le pied jusqu'au genou, ce qui nécessita son transfert d'urgence à l'hôpital du Cateau.

L'amputation fut jugée nécessaire ; pratiquée par MM. Cloëz et Rossigneux, l'opération réussit fort bien ; elle eut pu conserver l'infortuné Roquet à sa famille si, par suite de l'hémorragie *trop abondante au moment* de l'accident, il n'avait succombé à l'épuisement.

Roquet n'était âgé que d'une trentaine d'année ; il laisse une veuve et deux enfants.

AVESNES

LE PARRICIDE DE Preux-au-Bois

(*Nouveaux détails*)

Le malheureux Bléhaut père était malade d'influenza ; il était couché quand le fou, d'un caractère violent habituellement, vint sur lui et le frappa avec la dernière violence d'un manche de hache ; il lui fractura le crâne en plusieurs endroits et lui cassa le bras.

Interrogé, Victor Bléhaut a répondu aux magistrats : « Je m'en vais bien loin et ne reviendrai plus, mais si j'avais à recommencer, *je ne le ferais plus.* »

Au début de la scène qui devait finir d'une façon si tragique, Mme Bléhaut mère et sa bru, durent s'enfuir emportant avec elles le jeune enfant qui reposait dans son berceau.

Le crime accompli, le fou a eu la précaution *de se barricader dans la maison* et la porte ayant été ouverte de force, il menaça les gendarmes de Bousies et le garde-forestier, qui seul a eu le courage de les accompagner; le cadavre du père Bléhaut, a été relevé au pied du lit.

A la maison d'arrêt d'Avesnes, où il est depuis mercredi soir, Victor Bléhaut cesse de siffler pour chanter. On se perd maintenant en conjectures pour savoir si bien réellement il est fou.

DUNKERQUE

L'affaire Tremblié

Le paquebot de la Compagnie des Messageries maritimes *Brésil*, arrivé à Bordeaux le 26 février dernier, a apporté l'ensemble des pièces à conviction relatives à l'affaire Tremblié.

Hier après-midi, en vertu d'une commission rogatoire, M. Bastel, chef de la sûreté, s'est transporté à bord du *Brésil*, où M. le vice-consul de la République Argentine à Bordeaux lui a fait remise de quatorze colis (caisses ou malles), dont l'un contient la tête du malheureux Farbos, conservée dans de l'alcool.

Il y a, en outre, dans le nombre, le bois du lit de la chambre *calle Constitucion*, à Buenos-Ayres, taché de sang, la *macheta* avec laquelle Tremblié aurait tué Farbos, la toile de matelas et les fragments de rideaux dans lesquels la tête fut trouvée enveloppée.

A ces colis *était joint un dossier très* volumineux qui renferme plus de milles pièces différentes, rédigées et cataloguées par les soins du juge Gallegos.

M. Bastel a pris livraisons du tout, donné récépissé conforme et fait transporter colis et dossier au greffe du tribunal de première instante.

LES PÊCHEURS D'ISLANDE

Les navires suivants ont pris la mer jeudi matin pour Islande.

Goëlettes *Confiance*, capitaine Pleuvret, armateur Navet — *Adellé*, capitaine Lemaire, armateur Navet — *Belle Dijonnaise*, capitaine Desmazières, armateur Navet — *Gentille*, capitaine Lebègue, armateur Navet — Sloop *N.-D. du Sacré-Cœur*, capitaine Swinghedauw, armateur Cornemuse — *Espérance*, capitaine Dubuis, armateur Cornemuse — Goëlette *France*, capitaine Deconinck, armateur Vandewynckel... Vneauwenberghe.

Mort en mer. — Jeudi, vers une heure du matin, le bateau de pêche de Dunkerque « Sainte-Marie-Joseph » entrait au port, venant de la pêche au chalut.

Le capitaine a déclaré que mercredi dernier vers 2 heures de l'après-midi, à environ 12 milles de Dunkerque, un de ses matelots, le sieur Alfred Bruson, âgé de 38 ans, fut pris subitement d'une hémorragie interne, et tomba presque inanimé. Le sang lui coulait de la bouche en abondance et, quelques instants après il expirait. Hier jeudi, vers dix heures du matin, le corps a été transporté à la morgue.

Navire coulé et relevé dans le bassin. — Le sloop français « St-Patrick » était depuis plusieurs jours en carène dans le bassin de l'arrière-port.

Ce navire avait été calfaté presque entièrement à l'exception du côté tribord où il touchait.

Avant-hier soir vers 8 heures, comme la carène du «St-Patrick» était terminée on se mit à l'œuvre pour le redresser, les matelots du navire ainsi que plusieurs ouvriers de l'entrepreneur étaient chargés de ce travail, deux d'entr'eux se trouvaient dans la cale quand tout à coup ils virent l'eau entrer en assez grande quantité. Ils sortirent avec précipitation du «St-Patrick» et s'aperçurent que le navire coulait doucement. A l'endroit où il n'avait pas été calfaté le navire faisait eau.

A 11 heures du soir, le *St-Patrick* était coulé bas. L'entrepreneur s'est mis en devoir de relever ce navire ; plusieurs pièces de son gréement furent enlevées.

On espère le renflouer à la prochaine marée. Un haleur a été commandé pour pomper l'eau du sloop coulé.

Jeudi soir, le *St Patrick* était redressé et un haleur était occupé à pomper l'eau du navire coulé.

Accident de travail. — Hier après-midi un assez grave accident s'est produit dans un magasin de fûts de vin, situé rue de l'Abattoir.

M. Cousin Léopold, âgé de 36 ans, contre-maître au service de M. C-trice, négociant, était occupé à rouler des fûts de vin lorsqu'il eut la main gauche prise entre deux barils et les deux premiers doigts de la main gauche assez fortement écrasés.

Chronique maritime. — Les steamers anglais «Mortlake et Kilburin» sont partis le 4 mars de Buenos-Ayres pour Dunkerque, ayant à bord des laines pour Roubaix, Tourcoing, Fourmies et diverses marchandises, attendus vers le 2 avril.

— Le steamer français «Pampa», des Chargeurs-Réunis, est parti de Ténériffe le 5 mars, allant de la Plata à Dunkerque, ayant à bord 1200 balles laines pour Roubaix, Tourcoing, Fourmies et 500 balles pour le Havre, attendu vers le 12 courant.

— Le steamer «Santé-Fé», de la même Compagnie, est parti de Montevideo le 4 mars, ayant à bord 140 bœufs vivants pour Rio-Janeiro, 2.800 balles laine pour Roubaix, Tourcoing et Fourmies, et trois cents tonneaux diverses marchandises pour le Havre, attendu vers le 1er avril.

— Le steamer anglais « Port Elliot » est passé à Suez, le 4 mars, allant d'Australie à Dunkerque, ayant à bord des laines pour Roubaix, Tourcoing et Fourmies, attendu vers le 20 courant.

— Le steamer anglais « *Crown of Arragon* » est parti de Port-Saïd le 5 mars pour Dunkerque et attendu vers le 21 courant.

— Le steamer anglais « *Buenos-Ayres* » est parti le 3 mars de Montevideo pour Dunkerque avec diverses marchandises (attendu vers la fin de mars).

— Le navire anglais « Fahrwohl » est passé à Prawle-Point le 4 mars, allant d'Iquique.

— *Les steamers du Havre qui ont été pris par* la Marine pour Madagascar sont « Rio-Négro », « Paraguay », « Pampa », « Entre-Rios », des Chargeurs Réunis.

Le steamer Maroc, à Dunkerque pour le moment ira aussi à Madagascar.

Chûte dans la cale d'un steamer. — Hier vers 3 heures du soir, à bord du steamer anglais *Rosendael*, amarré bassin du Commerce, un ouvrier, M. Lefebvre Charles, âgé de 41 ans, demeurant rue du Jeu-de-Mail, 36, occupé au déchargement, perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de trois mètres environ dans la cale. Dans cette chute, M. Lefebvre s'est fracturé le pied gauche.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

L'explosion de dynamite

L'état des trois blessés de l'explosion de dynamite dont nous avons parlé hier est aussi bon que possible.

Toutefois la veuve Thiempont devra rester jusqu'à nouvel ordre en traitement à l'hôpital Saint-Jean. Quant à ses enfants, Emerance et Augustin, ils sont soignés chez eux.

Violent incendie à Arras

Un violent incendie s'est déclaré jeudi matin, vers quatre heures, dans le quartier de derrière de l'ancien moulin à farine Way, Grande-Place, où habitent M. et Mme Jouan. Le feu, très violent, a pris une rapide extension, et a menacé un instant les immeubles voisins, sur lesquels tombait une véritable pluie d'étincelles.

Heureusement, bien qu'il ait fallu dégeler les conduites d'eau, grâce au secours des pompiers et des soldats de la garnison, vers sept heures, on était maître du feu.

Grâce aux précautions prises, on n'a pas *eu à déplorer d'accidents de personnes. On a* pu éteindre, en démolissant une partie du toit, un commencement d'incendie allumé par une flammèche, chez Mlle Lepoivre, place Sainte-Croix.

Chez M. Eugène Bernard, qui habite la maison contiguë, de nombreux sacs de grains ont été détériorés par l'eau des pompes.

La cause de l'incendie n'est pas connue. On a bien parlé de l'échauffement d'un coussinet de la machine, mais le fait n'a pu être établi.

Un sergent du 3e génie, qui s'était trouvé mal a bien vite repris connaissance grâce aux soins empressés du docteur Baude.

Nous disions plus haut que les pertes s'élèvent à *100.000 francs environ*: elles sont couvertes par des assurances, à *l'Union*, la *Nationale* et la *Générale*.

Un dernier détail : le moulin avait déjà été détruit par un incendie il y a 30 ans ; il servait alors à la fabrication des huiles. M. Way l'avait alors transformé en moulin à farine. Il y a deux ans à peine, le matériel avait été complètement renouvelé.

SAINT-OMER

Un ouvrier tué par un éboulement A MOULLE

Un terrible accident s'est produit lundi matin à huit heures, à 500 mètres environ de Moulle dans les marnières appartenant à M. Ferdinand Degrave.

Un ouvrier qui travaillait dans une de ces marnières, M. Ducrocq âgé de 66 ans, a été *surpris par un éboulement, occasionné* probablement par les mauvais temps de ces jours derniers.

La mort a été instantanée, la tête ayant été complètement écrasée.

Son fils, âgé de 16 ans, qui travaillait tout à côté, a failli avoir le même sort, il n'a reçu que quelques blessures, heureusement sans gravité.

BOULOGNE-SUR-MER

UN DRAME CONJUGAL A GUINES

Hier matin, vers 8 heures et demie, un véritable drame a failli se dérouler au Marais de Guines, au lieu dit route du Pont-à-Vaches, situé à environ trois kilomètres du Banc-Valois, dans les circonstances suivantes :

Le sieur Fauquet Georges, âgé de 72 ans, journalier, vit *en cet endroit* depuis environ deux ans, séparé de sa femme, née Dernier Louise, âgée de 66 ans.

La brouille du ménage a été déterminée par des revers de fortune qui ont aggravé une incompatibilité d'humeur déjà fort aigue.

La femme Fauquet a continué à habiter la maison commune, qui appartient d'ailleurs au ménage.

Le mari est allé, lui, habiter à environ quarante mètres de là dans un fournil que lui louent les époux Bazil.

Il va sans dire que, depuis leur séparation, Fauquet et sa femme se font toutes les niches possibles et imaginables.

De temps en temps, le mari éprouve le besoin de pénétrer *dans son domicile* et, comme dans ses circonstances, il craint de recevoir des coups, il s'arme d'un revolver afin d'intimider sa femme.

Ces jours derniers, notre homme résolut d'en faire une bien bonne à celle-ci : il vendit à son insu la maison qu'elle habite !

On pense quelle fut la fureur de la vieille lorsqu'elle connut le fait. Désireuse de se venger, elle imagina alors de démolir l'immeuble et débuta il y a trois jours par les dépendances, étables, fournil, etc.

Les choses allaient bon train.

La maison, construite en paillottis, ne se composant que de deux pièces, le mari crut avec raison que sa terrible moitié n'en aurait pas pour longtemps à la mettre bas, et, afin qu'elle ne pût du moins pas en enlever la *charpente*, s'avisa, pour donner satisfaction au nouvel acquéreur, de la démolir lui-même et de la rebâtir sur un autre terrain.

A cet effet il se présentait hier à l'heure indiquée plus haut à l'ex-logis commun accompagné de trois ouvriers pour procéder à ce travail.

Une discussion s'éleva bien entendu entre *les deux époux. La femme, furieuse*, administra une véritable correction à coups de bâton à son mari et lui fit une assez grave blessure derrière la tête.

Sous l'averse, Fauquet, lui, avait sorti son revolver, chargé d'une balle, afin de faire peur à sa femme.

Il tenait l'arme de la main gauche, lorsqu'il *tomba et, involontairement, fit partir le* coup.

Le projectile atteignit sa femme au haut de la cuisse droite... dans la partie la plus charnue de son individu.

D'après les témoins, Fouquet n'avait nullement l'intention de tirer et c'est accidentellement qu'il aurait fait jouer la gachette. *La blessée, elle, prétend naturellement le* contraire.

Quoi qu'il en soit, les blessures de l'un et de l'autre belligérant ne sont d'aucune gravité.

Fouquet a dû prendre le lit ; mais quelques jours de repos suffiront à son rétablissement.

Les deux époux ont été laissés en liberté et tout porte à croire que l'affaire n'aura pas de suites autrement graves.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Présidence de M. Martin, vice-président.
Ministère public : M. Massiet du Biest, substitut.

LILLE

Vol. — Pierre Wilbecq, 35 ans, *corroyeur*, a été condamné à un mois de prison pour vol d'huile et de cuirs à la compagnie de l'usine de Fives, le 4 mars dernier.

Exploits d'ivrogne. — Charles Elinck, 30 ans, est cocher de fiacre. Il était ivre le 21 février dernier et fort peu patient. Se trouvant à la porte d'Arras, comme la porte par laquelle il devait passer se trouvait obstruée, il voulut malgré les injonctions du caporal de garde, s'engager par une autre porte. Il refusa de reculer et porta un coup au caporal.

Elinck rejette sa faute sur l'ivresse, tout en prétendant n'avoir pas frappé le soldat. Il se voit condamner à 6 jours de prison et 5 fr. d'amende.

ROUBAIX

Discussion au cabaret. — Il y a quelques jours, une discussion s'était élevée au cabaret Lepers, rue St-Antoine, entre Pierre Verschuere, âgé de 30 ans, pensionnaire de l'établissement, et des consommateurs. La cabaretière ayant prié Verschuere de cesser, celui-ci se jeta sur elle et la frappa. M. Lepers intervint alors. Ce que voyant, le sieur Henri Depoortere, demeurant rue du Fort, à la « Tête de mouton », prit fait et cause pour son ami Verschuere et mordit M. Lepers à la main.

Verschuere et Depoortere sont condamnés chacun à six semaines de prison.

Vol — Augustin Decock, 32 ans, apprêteur, a été condamné à un mois de prison pour vol de coupons d'étoffes commis en 1894 et 1895, au préjudice de M. Deléclaze, apprêteur, boulevard de Belfort.

Coups — Le 3 mars, vers 9 heures du soir, le sieur Jules Valat, chaudronnier, rue Daubenton, 69, qui venait de terminer un congé aux Chasseurs Alpins, entra dans un café de la rue de Fontenoy. *Un sieur Victor Denève l'ayant interpellé lui demanda de sortir avec lui dans la rue.*

Sans défiance, Valat sortit. Sans provocation, Denève *tomba sur lui à bras raccourcis et le roula* aux pieds dans le ruisseau. L'attaque avait été si prompte et si inattendue que Valat n'avait pu se *défendre.*

Denève est condamné à 3 mois de prison.

Un escroc. — Jules Vivier, 21 ans, journalier, à sa sortie de la maison d'arrêt de Lille, où il avait purgé une condamnation, fut nourri et logé chez son beau frère, le sieur Léon Lezy.

Ce dernier ne fut pas peu étonné quand il reçut en février diverses factures à son nom pour livraisons de comestibles et autres marchandises qu'il n'avait pas commandées. Son beau-frère, reconnaissant de l'hospitalité qu'il avait reçue, s'était fait livrer des marchandises à son nom.

Pour escroquerie Vivier est condamné à 3 mois de prison.

HEM

Chasse en temps prohibé. — Pour avoir chassé en temps prohibé, Dupuis Auguste, 19 ans, ourdisseur, Potelle Ernest 17 ans, bâcleur, Masse Victor, 19 ans, rattacheur, tous de Roubaix, sont condamnés chacun à 50 francs d'amende. Le tribunal leur accorde le bénéfice de la loi Béranger. Leur compagnon, le jeune *Alfred Deffrennes*, âgé de 15 ans, a été remis à ses parents et acquitté comme ayant agi sans discernement.

SALOMÉ

Outrages, voies de fait envers le garde. — Le 3 février, vers 9 heures et demie du soir, une discussion avait lieu au cabaret Derny; le patron envoya chercher le garde.

Celui-ci était arrivé s'adressa au nommé Lecocq qu'il voulut mettre à la porte. Un des consommateurs présents, Léopold Groux, 20 ans, mineur, prit fait et cause pour Lecocq et dit au garde qu'il se moquait de lui. Et là dessus il l'empoigna par l'épaule et lui déchira son paletot.

Coût : 15 jours de prison à Groux.

COMINES

Coups — Violences — Ivresse en récidive *correctionnelle.* — Le 24 décembre, le sieur Olonde Louis, qui venait d'être nommé préposé des douanes, revenait avec ses deux frères de *Quesnoy-sur-Deûle*. Arrivés sur le territoire de Comines, en face de l'estaminet à l'enseigne de Ma Campagne, trois individus sortaient du cabaret. *L'un d'eux* Edouard Desreumaux se jeta sur les frères Olonde, sans aucune provocation. Son camarade Vanderbeck Gustave, qui partait pour *purger* une condamnation pour vol à la maison d'arrêt de Lille, arriva à son aide et attaqua, lui aussi, les trois frères.

Un sieur Delos qui arrivait en voiture fit lâcher prise aux deux assaillants. Mais Desreumaux et Vanderbeck, le couteau à la main, poursuivirent alors Delos et les frères Olonde et les assaillirent à coups de briques.

Desreumaux est condamné à 6 mois de prison, Vanderbeck à 2 mois.

***

Autres affaires :

Pour mendicité — 2 mois de prison à Albert Devos, rattacheur à Roubaix; 20 jours à Lucien Demarez, mécanicien à Roubaix.

Pour vagabondage. — 20 jours de prison à Augustin Hennequin, 24 ans.

Pour chasse en temps prohibé. — 50 francs d'amende, avec bénéfice de la *loi Béranger*, à Joseph Vanderkelen, 18 ans, relieur de tramways à Lille.

Pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour. — 3 mois de prison à Caroline Dupaquet, 68 ans.

Pour ivresse en récidive correctionnelle. — 2 mois de prison et 300 fr. d'amende à Couvreur, Henri, 34 ans, portefaix à Roubaix.

Fraude. — Charles Crockart, 20 ans, tisseur à Armentières, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Il a été arrêté le 2 mars, au sentier Wicart, à Houplines, important du poivre en grains pour une valeur de 234 fr.

Tribunal civil de Lille

Séance du 7 mars

Expropriation pour les eaux potables de Roubaix-Tourcoing

Magistrat directeur, M. Bouillon, juge. — Président du jury, M. Charles Becquart — Avocat, représentant les villes de Roubaix et Tourcoing, Mes Ovigneur et Basquin.

Les opérations sont reprises à deux heures, comme nous l'avions annoncé.

Mouveaux. — 6212 mètres carrés de terre et verger, au lieu dit «Les Bonnets», appartenant à M. Lebrun, bourrelier. L'offre de 6,500 fr. a été élevée à l'audience à 14.540 fr.

Demande d'indemnité, 42,272 fr. Allocation, 24,848 fr.

M. Maggi, locataire pour partie, à qui l'on offrait 1 fr. et qui demandait 2,000 fr., obtient 625 fr.

M. Siallens, locataire du surplus, à qui l'on offrait 1 fr. et qui demandait 1,000 fr., obtient 250 fr.

Me Parmentier, avocat, représentait M. Lebrun et ses locataires.

640 mètres carrés de terre au même lieu, appartenant à M. P. Daile, à Roncq. Offre 1.281 fr. 20. Demande d'indemnité 5.022 fr. 45. Allocation 3.203 francs.

1.549 mètres carrés au même lieu, appartenant aux consorts Toutlemonde, propriétaires à Tourcoing. Offre 929 fr. Demande d'indemnité 8.650 fr. Allocation 5.873 fr. 50.

M. Davilliers, agréé à Tourcoing, représentait les propriétaires de ces parcelles.

7,682 m. c. de terre et verger, au même lieu, appartenant à M. Augustin Delesalle, cultivateur à Marcq-en-Barœul. — Offre : 10 456 fr. — Demande d'indemnité : 58,292 fr. — Allocation : 30.728 francs.

Me Delemer représentait M. Delesalle.

M. Duvier se présentait pour un locataire de M. Toulemonde qui demandait 200 fr. et à qui on offrait 50 fr. obtient 140 fr.

Le jury a été de nouveau constitué pour statuer sur les affaires par défaut.

Mes Ovigneur et Basquin, pour les deux villes, ont modifié leurs offres primitives en les augmentant.

Hellemmes. — Pour 96 m.c. de terrain M. Jouville Simoens, d'Hellemmes obtient 91 fr. 20.

Il obtient 246 fr. 50 pour 259 mètres carrés.

Wasquehal. — Pour 165 mètres carrés, M. Ernest Dupont obtient 157 fr. Pour 72 mètres carrés, il obtient 68 fr.

Pour 200 mètres carrés M. Piat-Lesaffre obtient 230 fr.

Flers. — Pour 46 mètres carrés, M. Vandenabeele-Desoulers obtient 43 fr. 70.

Pour 141 mètres carrés, M. Coutelier-Durot obtient 211 fr. 50.

Pour 480 mètres carrés, M. Hazebrouck-Castel obtient 781 francs.

Pour 567 mètres carrés, M. Piat-Lesaffre obtient 770 fr. 25.

Pour 18 mètres carrés, Mme Ve Butin obtient 17 fr. 10.

Pour 75 mètres carrés, M. Leplat-Choquel obtient 78 fr.

Toutes ces allocations sont égales aux offres faites par les deux villes.

M. le Président-directeur déclare alors la session close.

Cour d'Assises du Nord

Audience du jeudi 7 mars 1895

Attentat à la pudeur à Dimont

Le sieur Léopold Osselaer, âgé de 26 ans, né à Grootenberghe, (Belgique), domestique, demeurant à Dimont, arrondissement d'Avesnes, est inculpé d'attentat à la pudeur. Il est condamné à **deux ans de prison.**

Défenseur : Me Pasqual fils, du barreau d'Avesnes.

Faux et usage de faux au Cateau

Paul Harin, âgé de 45 ans, né à Saint-Quentin (*Aisne*) *ancien notaire au Cateau, demeurant actuellement* à Lille, est renvoyé devant la cour d'assises du Nord, en état d'accusation de faux en *écriture et d'usage de faux.*

Voici l'exposé des faits de la procédure.

Le 9 juillet 1885, Harin, alors notaire au Cateau, *rédigeait un acte de son ministère écrit en entier* de sa main constatant un prêt hypothécaire de 50.000 fr. consenti à un sieur Alliot par les sieurs Lozé Claisse et Thomas. A la suite d'une dénonciation portée par le sieur Sallez-Alliot, gendre de l'emprunteur, une information fut ouverte contre *ce dernier et contre le notaire-rédacteur de ladite* obligation. Harin et Alliot furent inculpés, le premier comme auteur principal et le second comme *complice* d'avoir frauduleusement dénaturé la substance ou les circonstances du l'acte du 9 juillet 1885 dans le but d'augmenter la solvabilité apparente de l'emprunteur et de faire consentir à celui-ci l'emprunt stipulé. Alliot, dont la culpabilité n'a pu être établie, a bénéficié d'une ordonnance de non lieu.

Mais l'instruction a relevé à la charge de Harin plusieurs faux commis par lui dans l'acte notarié du 9 juillet 1885 ; ces faux sont les suivants :

1° Affectation hypothécaire n° 1. La contenance des biens spécifiés dans ce numéro est non pas de 1 hectare 31 ares comme il est dit sur l'acte, mais de 48 ares seulement.

2° Affectation hypothécaire n° 6. La contenance de ces biens est en réalité de 4 ares 20 centiares et non de 84 ares 20 centiares comme l'indique la grosse et comme l'indiquait la minute elle-même.

3° Affectation nos 9 et 10. Les parcelles désignées sous ces numéros contenant la première 46 ares 90 centiares et la seconde 65 ares 10 centiares ne forment en réalité qu'un seul terrain d'une superficie totale de 46 ares 90 centiares.

4° Affectation n° 11. Sous ce numéro, deux parcelles d'ensemble 3 hectares 6 ares de pâtures sont reprises et désignées au cadastre de la commune de Vendegies-au-Bois, lieu dit le canton d'Hirson, sous les numéros 199 et 266. Or il n'existe pas au cadastre de parcelles portant ces numéros au nom d'Alliot et de sa femme. Aussi ces énonciations relevées sur la grosse ont-elles été raturées après coup sur la minute.

5° Affectation n° 20. La pièce de terre spécifiée à ce numéro n'appartenait plus en 1885 à Alliot qui l'avait vendue à un sieur Clément Cappelle en 1878.

6° Enfin les biens désignés sous les numéros 4, 8, 9 et 10 et déclarés francs de toute hypothèque étaient déjà grevés par acte passé le 24 août 1870.

Il résulte de la teneur de l'obligation, de sa forme, de ses ratures, de son économie générale, que le notaire qui l'a rédigée a, sciemment et volontairement majoré la situation de fortune d'Alliot, qui était alors son débiteur, dans le but de réaliser en apparence pour celui-ci un emprunt de 50,000 francs dont il s'est en réalité personnellement approprié le montant.

En effet, l'examen des livres de Harin régulièrement saisis a permis de constater qu'à la date de l'acte du 9 juillet 1885 Alliot lui devait tout compte fait une somme de 43,857 fr. 37 et que, d'autre part, à cette même date, les fonds versés en extinction de l'obligation avaient été en réalité directement encaissés par le notaire, conservés par lui et inscrits comme servant à éteindre sa créance contre le dit Alliot. De plus, il ressort de l'information que Harin a personnellement négocié le prêt consenti à Alliot; qu'il a *affirmé aux bailleurs de* fonds que les biens offerts en gage n'étaient grevés d'aucune hypothèque, alors qu'il en existait du chef d'un précédent propriétaire; ce qu'il ne pouvait pas ignorer; enfin que l'accusé a lui-même proposé aux sieurs Lozé Claisse et Thomas le placement *le fonds stipulé dans l'acte du 9 juillet* 1885 et qu'il leur a affirmé que les biens hypothéqués valaient 80,000 fr., alors que même en y comprenant pour leur valeur réelle les immeubles déjà grevés, l'estimation totale ne devait pas dépasser 44,000 fr.

Un état parcellaire joint à la procédure démontre d'ailleurs d'une façon irrécusable la culpabilité de Harin. Sur le cahier annoté de sa main, les *propriétés bâties* sont indiquées comme valant 15,000 francs seulement, alors que la valeur de *ces mêmes propriétés avait été fixée par lui à* 40.000 *francs*, en présence des bailleurs de fonds.

Par suite de ces agissements, les bailleurs de *fonds ont éprouvé un préjudice* qui peut être évalué à 20,000 fr.

Contrairement à l'évidence, Harin prétend que si *sa personnalité civile peut être engagée*, il a agi avec bonne foi. Quoi qu'il en soit, il n'a pas indemnisé les prêteurs des pertes qu'ils ont subies *par son fait.*

L'accusé, qui est actuellement agent d'affaires à Lille, n'a pas d'antécédents judiciaires.

***

Six témoins sont cités par l'accusation. Dès l'audition du deuxième, M. Tainturier, avocat-général, déclare abandonner la poursuite.

Me d'Hooghe prononce une vibrante plaidoirie que le public accueille par une triple salve d'applaudissements.

Le jury rend un verdict négatif et la Cour acquitte M. Harin.

Le défenseur et l'accusé sont aussitôt entourés et félicités par les jurés et les témoins.

SPECTACLES & CONCERTS

Club Fin-de-Siècle. — Le dimanche 10 mars prochain, le Club Fin-de-Siècle, donnera en son local, un grand concert au profit de ses sociétaires sous les drapeaux.

L'entrée sera de 0.75 pour les hommes et de 0.50 pour les dames.

Etant donné le but du concert, et surtout les *divertissements que nous réserve toujours le Club Fin-de-Siècle, le succès de cette soirée est assuré.*

Programme des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Grande salle des Fêtes de M. Oscar Lefebvre place de la Gare (entrée particulière)

Lundi 11 mars, à 7 heures du soir, Grand Concert avec magnifique tombola, dont les principaux lots sont offerts par les notabilités de la ville, organisé par la Cæcilia Roubaisienne et la Fanfare du Centre, au bénéfice de M. Richard De Boeve, baryton-solo de la Société.

Les Deux Sourds, opérette-bouffe en un acte, par MM. Jules Bonté, Alfred Nys, Jules Beltebière, Julien Béague, Pierre Smits et X...

Pianiste-accompagnateur : M. Auguste Wassenove.

Places réservées : 1 franc. — Entrée : 50 centimes par personne.

A l'issue du Concert, tirage de la Magnifique Tombola dont les lots seront exposés au local de la Société, à partir du 25 février.

On peut se procurer des billets de la tombola et des cartes pour le concert, à l'avance, chez M. Oscar Lefebvre, Brasserie des Orphéonistes, place de la Gare, et chez tous les membres de la Cæcilia Roubaisienne et de la Fanfare du Centre.

Ville de Tourcoing. — *Association Symphonique.* — Dimanche 10 mars à 4 heures. — Concert matinée.

Programme

Association Symphonique. — 1. Ouverture de Léonore, Beethoven; 2. *a* Entr'acte de la Colombe, Gounod; *b* Barcarolle des Contes d'Hoffmann, Offenbach.

Mlle Emilie Delrue, 3. Chanson du Roi de Thulé et air des bijoux le Faust, avec accompagnement d'orchestre, Gounod.

MM. A. Bailly et A. Duhamel. 4. Fragments de la suite pour 2 violons; *a* Berceuse; *b* Minuit; *c* Sérénade, B. Godard.

Association Symphonique, 5. *a* Menuet; *b* Final de la 3e Symphonie, Mozart.

Mlle Emilie Delrue. 6. *a* Chant Hindou, Bemberg; *b* Des Ailes, C. René.

Association Symphonique. 7. *a* Sérénade; *b* Gavotte, J. Koszul, l'orchestre sous la direction de l'auteur, 8. Fantaisie sur le Petit Duc, Ch. Lecocq.

Le concert sera terminé à cinq heures trois quarts.

Prix des Places : Parquet, 2 fr. et 1 fr. Tribunes et Galeries, 50 cent.

PETITE CORRESPONDANCE

Louis, Laboureur à Wattrelos. — La loi est formelle, il faut, dans le cas en question, que le conseil de famille soit réuni au dernier domicile du défunt, c'est-à-dire à Roubaix. Si les proches parents se trouvent en dehors du périmètre légal, 40 kilomètres, le juge de paix du canton peut désigner d'office des amis du défunt pour faire partie dudit conseil. La formation dudit conseil peut être demandée à la requête de la veuve ou simplement d'un créancier.

LE FACTEUR

CONVOCATIONS

Cæcilia Roubaisienne. — Les membres exécutants de la Société Chorale la Cæcilia Roubaisienne, sont priés d'assister à la répétition générale, qui aura lieu le samedi 9 mars 1895, à 9 heures précises du soir, pour les Chœurs « Le Tyrol » et « Pax Charmante » qui seront chantés sous la direction de M. Paul Fournier, au Grand Concert-Tombola.

Richard De Boeve, le lundi 11 mars 1895, à sept heures du soir, Grande salle des fêtes de M. Oscar Lefebvre, Brasserie des Orphéonistes, place de la Gare à Roubaix. Présence absolument indispensable.

La commission administrative des Combattants 1870-71, a l'honneur de rappeler à ses membres setifs que la réunion trimestrielle, aura lieu dimanche 10 mars à 5 heures, en son local, café Pandore.

Etat-civil de Roubaix

Du 7 mars

Naissances. — Joseph Dacoubaix, rue du Tilleul, cour St-Louis 6 — Angèle Dalporte, rue des 7 Ponts 3 — Raymonde François, rue Turgot 48 — Amélie Logez, rue de France 86 — Marguerite Guélin, rue de Lannoy 229 — Emile Deleu, rue du Caire cité St-Henri 8 — Jean Demolon, boulevard de Strasbourg 228 — Georges Defrance, rue de St-Quentin 5.

Décès. — *Marie Waslès 13 jours, rue de l'Epeule* 173 — Pierre Ghislain 70 ans, rue St-Jean aux Petites Sœurs — Marie Dupuis 7 mois, rue Cuvelier 29 — J.-B. Delannoy 85 ans, rue de l'Ouest 61 — Maurice Bertoul an, rue de la Conférence 54 — Joséphine Dumont 68 ans, rue de Condé 113 — *Liévine Dechottignies* 86 ans, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux 19 — Louis Vanloorne 33 ans, Hôtel Dieu.

Mariage. — Entre : Paul Brocart, 43 ans, employé de commerce, rue de Mouveaux 108 et Clara Verplanck, 41 ans, cabaretière, rue de l'Epeule 58.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 7 mars

Naissances. — Jean Dussimont, rue d'Anvers — Jeanne Dujardin, rue du Pré de la Haille — Véon Vanbellinghem, rue du Blanc Seau — Hélène Bail, rue de Menin — Marthe Verriest, rue du Tilleul — Henri Desrousseaux, rue Patente — Germain Debouvrie, rue Marlière.

Décès. — Appolline Beuscart 35 ans 3 mois, sans profession, Croix Rouge — Georges Dewaele, 7 mois, rue Canet — Juliette Lemaire 55 ans, cabaretière, rue de Menin 56 — Louis Liagre 63 ans 6 mois, négociant, rue Carliers 21 — Hubert Capelle 1 mois, rue de Mouveaux 1-2.

Mariages. — Entre : Henri Scholaert, 28 ans, tailleur et Zoé Barbure, 19 ans, sans profession — Ivon Reynaert, 31 ans, mouleur et Elisa Ysak, 20 ans, tricoteuse.

BOURSE DE BRUXELLES

Du 7 Mars 1895

Emp.	3 1/2 s. I.	103 —	Brux. lib. 1886.		109 87
—	— sér. II.	103 —	Noml bére 1888.		— —
—	— sér. III.	103 —	Ostende 3 fr.		— —
—	3.	103 —	— 1877	4.	— —
—	2 1/2.	99 50	— 1885	3.	— —
Annuités	3.	101 —	Tournai 1874.	3.	53 50
—	4.	— —	— 1886	3 1/2.	— —
—	3.	— —	Gand 1886.	3.	— —
Cr. com.	4 1/2.	118 25	— 1880.	3.	— —
—	3.	101 25	— 1883.	3.	— —
—	3.	100 75	Liège 1883.	2 1/2.	100 —
—	p el 1861.	— —	— 1888.	3.	— —
—	3 p el 1853.	108 75	— 1874.	3.	106 —
Anvers 1887 lib.		108 —	— 1879.	—	105 —
Anv. libéré 1887.		100 —	— 1889.	—	— —

BONS PANAMA
LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement. Conversion.

Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES
Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

Obligations 3 o/o Communales 1891
NON LIBÉRÉES
Libération et échange au 15 mars 1895

Le Comptoir de Change
A. PAJOT & CH. LEFEBVRE
Siège Social :
LILLE, RUE NATIONALE, 69 bis
Succursales :
ROUBAIX, 6, rue de la Gare. | LILLE-WAZEMMES, Rue Gambetta, 1 ter.

Reçoit dès à présent les titres à libérer et à échanger.

(Il est rappelé que le tirage du 5 avril a lieu sur les numéros inscrits sur les titres définitifs, lesquels pourront être délivrés sans concordance de numéros avec les titres provisoires).

Les titres non échangés ne concourent, par conséquent, point à ce tirage.

MAISON DU TAPIS
7 Rue du Vieil-Abreuvoir, à ROUBAIX
LINOLÉUM
Moquettes
BOUCLÉES ET JACQUART
CARPETTES toutes tailles
Tapis de Table
TENTURES
Assortiments considérables
PRIX DE FABRIQUE

REGLISSE PECTORALE L. B. AU GOUDRON

sa Supériorité sur les autres **Pastilles** au goudron est reconnue par tous ceux qui en font usage. La Boîte : **60 cent.** chez les Pharmaciens.

Exiger sur la bande qui entoure la Boîte la Marque **L. B.** *en rouge.*

Dépôt principal : Pharmacie LE BEUF, à Bayonne.

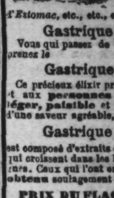

Vous qui éprouvez de vives douleurs d'**Estomac** EMPLOYEZ LE **GASTRIQUE FRANÇAIS**

Vous qui avez la digestion *difficile*. Vous qui êtes sujets aux *Vomissements, Crampes, Aigreurs, Nausées, manque d'appétit, Pesanteur d'Estomac, etc., etc.*, essayez le

Gastrique Français

Vous qui passez de **mauvaises nuits**, prenez le

Gastrique Français

Ce précieux élixir procure aux **malades** et aux **personnes âgées** un **sommeil léger, paisible et réparateur**. Doué d'une saveur agréable, le

Gastrique Français

est composé d'extraits de plantes médicinales qui croissent dans les bois et sur les montagnes. Ceux qui l'ont employé ont **toujours obtenu soulagement et guérison.**

PRIX DU FLACON : 4 Francs

Dépôt général : Pharmacie DIDRY
ROUBAIX, 32, rue Notre-Dame (près la gare)

Dépôts à ROUBAIX, dans les pharmacies suivantes : MM. Boyaval, rue de Lannoy ; Debiocq, rue de l'Epeule ; Delabasse, rue Inkermann ; Hennequant, rue de l'Ommelet ; Sarazin, rue de Mouveaux (Blanc-Seau). — A TOURCOING : MM. Boyaval, place Ch.-Roussel; Decrême, rue St-Jacques ; Dujardin, rue d'Anvers ; Pruvost, rue de la Cloche. — A LANNOY, M. Verdier. — A MOUSCRON, M. Fonder.

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME de *Roubaix-Tourcoing*

Du 7 Mars

Cote officielle de 5 heures 1/2
Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 Cote jour	Peignés et lavés Type a. b. Cote préc.	Cote jour
Janvier	..	..	..	..	..	..
Fév.	..	..	..	..	..	..
Mars	5 55	5 525	..	..	..	..
Mars nouv	..	..	..	..	..	..
Avril	5 55	..	..	..	..	..
Mai	5 55	..	..	..	..	..
Juin	5 575	..	..	..	..	..
Juillet	5 575	5 575	..	..	..	..
Août	5 60	5 575	..	..	..	..
Septembre	5 65	..	..	..	..	..
Octobre	5 675	..	..	..	..	..
Novembre	5 675	..	..	..	..	..
Décembre	5 7[illegible]	..	..	..	..	..

DÉTAIL DES VENTES

Ventes du jour
Type unique

Mars	5.000 »	à 5.525
Juillet	5.000 »	à 5.575
Août	5.000 »	à 5.625

Total, 15.000 kilos.
Tendance calme.

Anvers, 7 mars.

Peignées allemandes de la Plata.
Contrat B

Mars, 355 0,0 ; avril, 355 0,0 ; mai, 357 0,0 ; juin, 360 .1. ; juillet, 360 .1. ; août, 362 .1. ; septembre, 363 .1. ; octobre, 363 .1. ; novembre, 367 .1. ; décembre, 367 .1. ; janvier, 370 .1. ; février, 370 .1.
Ventes 400,000 kilos.

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Le Gérant : DUGARDIN.